

Mémoires de guerre au Japon et en Corée : genre et postcolonialisme dans la question des anciennes « femmes de réconfort »

Christine Lévy

Autour de quelques définitions

Au cours de la décennie 1990, le féminisme au Japon fut confronté, dans un contexte de globalisation, à l'élucidation de ses rapports avec l'impérialisme et le colonialisme passés, ainsi qu'aux réponses à y apporter en tant que mouvement. Le féminisme transnational est alors apparu comme une réponse capable de dépasser le cadre idéologique du courant anti-impérialiste lié à la guerre froide, annonçant ainsi les problématiques postcoloniales surgies parmi les conséquences culturelles et idéologiques de la globalisation.

Les questions politiques jusqu'alors relativement séparées – au moins en surface –, comme le féminisme et le nationalisme, ont émergé dans leur articulation au grand jour, d'une part, à la suite du *coming out* des anciennes « femmes de réconfort¹ » coréennes et, d'autre part, dans le sillage du renouvellement théorique induit par les *Gender Studies* : la critique de la collaboration de certaines grandes figures féministes à la guerre de l'Asie-Pacifique (1937-45), amorcée par des activistes du *Ūman ribu*², le mouvement féministe des années 1970, prenait une ampleur nouvelle et dessinait une rupture épistémologique dans l'appréhension du féminisme et de ses postulats définis jusque là.

Tout en assumant l'héritage des mouvements anticolonialistes et anti-impérialistes des années 1960-70, qui ont marqué le mouvement étudiant, un courant féministe transnational, indépendant des différentes organisations étudiantes, fit son apparition. Le féminisme au Japon a émergé avec la modernisation et l'occidentalisation entre la fin du XIX^e siècle et le début du XX^e siècle (Lévy 2014) : son caractère transnational était alors tourné vers l'Occident, mais, à la fin du XX^e siècle, à partir de la Conférence de Mexico, s'est dessiné un

¹ Euphémisme créé par l'armée impériale japonaise pour désigner les femmes enrôlées directement ou indirectement par l'armée dans les « maisons de réconfort » pour soldats et officiers. La privation totale de liberté, les modes de recrutement (tromperie, contrainte physique ou vente par des proches), le contrôle exercée sur les femmes, permettent de parler d'esclavage sexuel. Toutefois il faut distinguer cette forme d'exploitation des centres de viols collectifs, dont la violence fut plus brutale et plus cruelle en particulier dans les zones occupées en Chine par l'armée impériale japonaise (voir Lévy 2012).

² Transcription en japonais de *Women's Lib* : le premier article, paru dans l'édition de Tôkyô du quotidien *Asahi shinbun* (4/10/1970), l'ayant transcrit *ūman.ribu* (en sous-titre *Women's Liberation*), au lieu de *wīmen ribu* pour respecter la prononciation anglaise, le nom est resté tel quel. Cet article titrait également : « Le *Ūman ribu* arrive au Paradis des hommes ». Nous laissons ce nom en italique car il s'agit d'une dénomination générale d'un mouvement qui inclut de nombreux groupes.

rapprochement avec les féministes des pays du Sud. Puis dans les années 1990, les renouvellements théoriques venus des États-Unis ont donné une légitimité théorique distincte du discours politique anti-impérialiste « traditionnel », dans une double direction : d'une part, dans l'optique d'un mouvement démocratique mondial basé sur la défense des droits humains et, d'autre part, dans la perspective de la critique des discours et pratiques colonialistes passés. Le féminisme transnational contemporain, né dans le sillage du *Ūman ribu*, pourrait aussi se définir comme un courant tiers-mondiste revendiquant la solidarité avec les mouvements féministes des pays non-alignés dans leur remise en cause de la domination occidentale.

L'historique du rapport à cette domination occidentale est complexe, on rappellera juste ici leur effet stimulant : les premières militantes des droits des femmes de l'ère Meiji (1868-1912), même si elles partaient de leur propre vécu, s'inspiraient directement ou indirectement, soit des traductions d'ouvrages comme celui de John Stuart Mill sur l'asservissement des femmes (première traduction 1878) soit de leurs commentaires³. Des contacts avec des Occidentales poussent certaines Japonaises à s'engager dans divers combats, notamment dans la mobilisation contre la prostitution⁴. Les expériences vécues au-delà les frontières encouragent des initiatives, comme les créations d'écoles secondaires ou supérieures pour filles, menées par certaines personnalités au retour d'un séjour d'études en Occident. Plus tard, des Chinoises, des Coréennes, étudiantes boursières au Japon, jouèrent, à leur retour, un rôle dans la formation des premiers mouvements féministes dans leurs pays respectifs (Choi 165-176). Tous ces échanges témoignent d'un processus transnational et de son effet entraînant dans les diverses mobilisations des femmes. Toutefois, aujourd'hui, lorsque des groupes féministes se revendiquent d'une démarche « transnationale », ils font référence à des pratiques et des théories qui se sont développées depuis une vingtaine d'années, dans le cadre de l'après-guerre froide et de la globalisation (Lévy 2017).

Quant au courant postcolonial, il prend son essor à la suite de l'émergence d'un nouveau champ d'études en sciences sociales, les *Postcolonial Studies*, constitué au cours des années 1980, à la suite de la publication de l'ouvrage fondateur d'Edward Saïd, *L'Orientalisme, les conceptions occidentales de l'Orient*, publié en 1978. Dans *Culture et Impérialisme*, du même auteur, parmi les nombreuses références, deux figures essentielles de l'anticolonialisme,

³ On trouve parmi les premières traductions, en 1878, *Difference of Sex as a Topic of Jurisprudence and Legislation* (1870) de Sheldon Amos, traduit par Suzuki Yoshimune, sous le titre *Fujo hôritsu ron* (*Théories sur la législation sur les femmes*) et *The Subjection of Women* (1869) de John Stuart Mill, traduit par Fukamauchi Motoi sous le titre *Danjo dôken ron* (*Théorie sur l'égalité de droits entre hommes et femmes*).

⁴ La Société de tempérance des femmes chrétiennes de Tokyo, section de la WWCTU (*World Woman's Christian Temperance Union*) est créée, en 1886, par Yajima Kajiko (1834-1925) à la suite de la rencontre avec de Mary True (1840-1895), lors de son second séjour au Japon en 1884 (elle y avait séjourné auparavant de 1874 à 1883).

Franz Fanon et Albert Memmi, sont abondamment citées. Dans ce livre, l'auteur a incorporé deux éléments fondamentaux : d'une part, le caractère mondial des normes culturelles qui découlèrent de tous les empires (y compris japonais) des XIX^e et XX^e siècles, et d'autre part, l'expérience historique de la résistance à l'impérialisme (Saïd xii) et notamment des luttes anticolonialistes. Mais alors que ces mouvements ont pu devenir l'antichambre d'une étape nationaliste, les *Postcolonial Studies* fleurissent à travers de nouvelles œuvres littéraires ainsi qu'à travers l'analyse des discours anticolonialistes, avec une autre ambition, celle de remettre en cause les rapports de forces internationaux issus de ce passé, au sein même des sociétés occidentales. De grands noms de la littérature firent leur apparition dans les anciennes colonies pour faire éclore une littérature postcoloniale. On compte un développement théorique considérable en sciences sociales, notamment en Inde, particulièrement riche en théoriciens comme Arjun Appadurai, Homi Bhaba et Gayatri Chakravorty Spivak, pour ne citer que les plus connus. Au Japon, ces auteurs sont immédiatement traduits et inspirent également des auteurs moins diffusés du fait de la barrière de la langue ; les ouvrages qui analysent le rapport de l'empire japonais à ses anciennes colonies et les conséquences dans les relations actuelles ont une place de plus en plus importante dans la production académique, et la question du rapport entre l'ancien empire japonais et ses colonies est discutée chez de nombreux/ses auteurs à propos de la question des « femmes de réconfort ».

C'est dans ce contexte d'émergence d'un courant transnational, des *Post-Colonial Studies* d'une part, et d'autre part du combat contre les violences faites aux femmes, en particulier en temps de guerre, actualisé en Europe lors de la guerre en ex-Yougoslavie, qu'il faut replacer la mobilisation autour des revendications des anciennes « *ianfu* ».

Le féminisme à l'épreuve du mouvement des anciennes *ianfu*

La question des « femmes de réconfort (*ianfu* en japonais, voir encadré ci-dessous) » – un euphémisme pour désigner les esclaves sexuelles de l'armée impériale japonaise durant la guerre d'Asie-Pacifique (1931-1945) – s'est invitée sur le devant de la scène médiatique au Japon et en Corée au début de la décennie 1990. Kim Hak-sun (1924-1997), la première à se manifester publiquement en Corée, faisait la une du journal *Hankyoreh*⁵, le 15 août⁶ 1991. En décembre 1991, elle arrive au Japon où elle tente avec trente-quatre autres de ses compatriotes (des anciens déportés et trois anciennes *ianfu*) un procès contre l'État japonais

⁵ Fondé en 1987, par des journalistes victimes de la répression pendant la période des dictatures militaires successives issues du coup d'État de 1961 du président Park Chung-hee (1917-1979) puis du général Chun Doo-hwan (1931-).

⁶ Date de la défaite du Japon, et Journée de la Libération nationale en Corée du Sud comme en Corée du Nord.

pour obtenir réparation. Elle remplit la salle à Tokyo, lors de sa conférence de presse publique. Une mémoire de genre, jusque là ignorée, jugée honteuse par la société et les familles, se créait ainsi un espace de légitimation. Qu'est-ce qui a rendu possible son *coming out* ? Pourquoi un demi-siècle après les faits ?

Qui étaient les *ianfu* ?

Le terme *ianfu* est un euphémisme qui désigne les femmes contraintes au « service sexuel » dans les centres appelés « maisons de réconfort » (*ianjo*), gérés directement ou indirectement par l'armée impériale japonaise. Le mot *ianfu* (*wianbu* en coréen et *weianfu* en chinois ou taïwanais) fut introduit par l'armée japonaise pour donner une apparence de légalité à cette pratique prostitutionnelle (*Gunkoku no onnatachi* 17-28). Il n'apparaît dans les documents officiels de l'armée qu'à partir de 1938, alors que la première occurrence de *ianjo* (maison de réconfort) date de 1932 (*Jûgun ianfu* 90-92, *Comfort Women* 43-45). Leur nombre, objet de controverse, est revu à la baisse par le chef de file des « révisionnistes⁸ », l'historien Hata (son estimation est passée de 90 000 en 1993 à 20 000 en 1999), alors que d'autres historiens, en particulier en Chine, l'ont considérablement revu à la hausse, avançant le chiffre de 400 000 (Su Zhiliang).

Le soutien aux revendications des anciennes femmes de réconfort devint un enjeu politique majeur pour les féministes de la décennie 1990, en concomitance avec la mondialisation des enjeux féministes inaugurée avec la conférence de Mexico en 1975, à laquelle assistaient deux cents Japonaises, puis de son amplification lors la conférence de Pékin en 1995, où étaient inscrites⁷ 5 700 Japonaises. Ce cadre international et institutionnalisé servit de caisse de résonance aux enjeux de mouvements militants locaux menés dans un contexte historique spécifique à la région de l'Asie orientale.

Mais la mobilisation des anciennes *ianfu* a eu un effet contrasté dans cette région : elle suscita aussi, dans une certaine mesure, un soutien que l'on peut caractériser de nationaliste et d'intégrateur en Corée du Sud alors que, dans le même temps, elle clivait de plus en plus la société japonaise, entre un camp favorable à leurs revendications, bien que fragilisé par des divisions internes, voire marginalisé par les attaques répétées du camp révisionniste, et une réaction nationaliste de plus en plus virulente qui réussit à inverser le consensus initial de sympathie ou de compassion à leur égard, jusqu'à banaliser le refus d'entendre leurs voix.

⁷ Sur les 36 000 femmes inscrites dans les forums des ONG, les plus nombreuses étaient les Américaines.

Au départ, c'est la brève période d'alternance politique au Japon, entre 1993 et 1995⁸, qui ouvre la première brèche vers la voie de la reconnaissance officielle des faits : la question des réparations individuelles et de la prise en charge d'un travail de mémoire est posée, mais pour être aussitôt abandonnée dans un contexte de retour à la norme politique qu'est l'hégémonie politique du Parti libéral-démocrate (PLD, *Jimintô*) depuis 1955. Dans ces sociétés éminemment machistes que sont les sociétés coréenne et japonaise, une mémoire qui mettait l'accent sur le genre et la voix des victimes elles-mêmes, dérangeait profondément, d'autant plus que la société japonaise reste toujours divisée sur les questions de mémoire de guerre (Lucken 2013). La réaction nationaliste et ultranationaliste ne s'est pas fait attendre contre la déclaration Kôno (1993), membre du PLD, secrétaire général du gouvernement de coalition d'alors, qui reconnaît la responsabilité de l'armée impériale japonaise en ces termes :

Ces maisons de réconfort furent créées et gérées à la demande des autorités militaires et l'ancienne armée du Japon fut directement ou indirectement impliquée dans l'établissement, la gestion, le transport des femmes de réconfort. Le recrutement de ces dernières fut réalisé principalement par les entrepreneurs privés, mais même dans ce cas, la tromperie, la pression ont été le lot commun d'un grand nombre de femmes enrôlées contre leur propre volonté, de plus, il est avéré que les autorités administratives ou militaires furent parfois impliquées.⁹

Cette contre-offensive condamna les partisans d'un règlement à des demi-mesures aux yeux du Conseil des anciennes femmes de réconfort : le *Fonds pour les Femmes asiatiques* (1997-2007, voir *infra*) qui dépendait d'une souscription privée, fut mal perçu par les anciennes victimes et leur organisation de soutien, surtout en Corée du Sud et à Taïwan, deux anciennes colonies japonaises. Elles considéraient que ce fonds ne répondait pas aux sept revendications présentées, dès le 17 octobre 1990, dans la lettre publique envoyée par les trente-sept groupes de Coréennes au gouvernement japonais :

1. Reconnaître le caractère forcé du recrutement des femmes de réconfort.
2. Présenter des excuses publiques et officielles émanant de l'État japonais.
3. Révéler au grand jour tous les actes barbares commis envers elles.
4. Ériger en leur souvenir et en leur honneur un monument de commémoration.

⁸ Le PLD (Parti Libéral Démocrate) constitué en 1955, qui représente un front uni du centre droit à l'extrême-droite contre la réunification du Parti socialiste japonais quelques mois plus tôt, est au pouvoir de façon quasi-hégémonique. En 1993, un gouvernement de coalition voit le jour et en 1995, le secrétaire général du PS, Murayama Tomiichi (1924-) devient Premier ministre.

⁹ Traduction du japonais par l'auteure (version anglaise: <http://www.mofa.go.jp/policy/women/fund/state9308.html>).

5. Verser des indemnités légalement reconnues aux victimes survivantes ou à leurs familles.
6. Expliquer ces faits aux générations à venir, à travers l'enseignement de l'histoire en particulier.
7. Créer un centre de documentation et d'archives historiques.

Dès 1997, date du démarrage des activités du *Fonds pour les Femmes asiatiques*, le ministre de la Justice, puis celui de l'Éducation refusèrent de reconnaître le bien fondé de ces revendications. En 1998, le ministère de l'Éducation refusa l'agrément aux manuels du niveau de collège qui mentionnaient l'existence des « *ianfu* », exerçant ainsi une pression décisive sur les éditeurs qui censurèrent ces passages pour maintenir leur part de marché des livres scolaires. En 2007, le Premier ministre d'alors, Abe Shinzô, réussit à faire adopter une résolution du cabinet selon laquelle le caractère coercitif n'était pas prouvé, en réaction aux résolutions adoptées par les parlements aux États-Unis et en Europe¹⁰.

Depuis, des déclarations d'hommes et de responsables politiques niant la responsabilité de l'armée japonaise, viennent régulièrement ranimer le débat. Leur visée est de mesurer le rapport de force établi sur cette question, tant sur le plan intérieur qu'international. La déclaration du maire d'Ôsaka (Hashimoto Tôru) affirmant, le 13 mai 2013, que « n'importe qui comprend la nécessité des 'maisons de réconfort' pour le repos des troupes assaillantes, tendues à l'extrême psychologiquement, après avoir risqué leur vie sous une pluie torrentielle de balles » a remobilisé les associations de femmes, les groupes féministes et historiens contre ce révisionnisme. Hashimoto ajoutait que l'histoire prouvait que toutes les armées y recouraient et que rien ne justifiait que seul le Japon se voie reprocher cette pratique. En se référant à la résolution adoptée par le conseil des ministres sous le premier cabinet d'Abe Shinzô, en 2007, il affirmait qu'il n'existe aucune preuve de coercition exercée sur les *ianfu*. Pour le maire d'Ôsaka, il est temps de réfuter ces accusations (de viol) et de laver l'honneur du Japon. Une riposte immédiate, le 22 mai, regroupait quatre cents personnes (représentant deux cent trente-cinq organisations signataires) à un meeting organisé à la salle de réunion de la Maison des conseillers de la Diète, pour protester contre sa déclaration. Le 25 mai, Hashimoto réitérait ses propos, contrairement à ce qui fut annoncé dans la presse en France, se refusant à retirer quoique ce soit sur le système des « *ianfu* » mais présentant, en revanche, ses excuses auprès des Américains pour avoir suggéré aux officiers de l'armée américaine de recourir davantage aux services des « établissements de plaisir¹¹ (*fûzokugyô*) ». Il expliquait

¹⁰ Voir sitographie à la fin de l'article.

¹¹ Déclaration faite suite à un viol par un GI américain à Okinawa. La prostitution est interdite depuis 1956 au Japon, mais celle-ci est limitée à l'acte génital, les autres « services sexuels » ne tombent pas sous le coup de la loi.

qu'il n'avait pas voulu les offenser. Le phénomène des *ianfu*, ajoutait-il, fut le résultat de cette tragédie qu'est la guerre pour se distinguer des propos qui prolifèrent sur la toile et dans les manifestations racistes organisées par la Zaitokukai (l'Association contre les privilèges des étrangers vivant au Japon). Il profitait de cette occasion pour expliquer son point de vue : le recours au système des bordels militaires de campagne a été pratiqué par d'autres pays notamment les Puissances alliées, et cela après la Seconde Guerre mondiale (en Corée, au Vietnam, pendant les guerres coloniales). Si le système en soi est condamnable, expliquait-il, seul le Japon est critiqué, ce qui est injuste. Selon lui, l'image à l'étranger de ce système, qui repose sur le viol et la coercition, est fautive¹².

Le gouvernement japonais lui emboîtait le pas et le secrétaire général du gouvernement, Suga Yoshihide, en février 2014, laissait penser qu'il envisageait de revenir sur la déclaration Kôno¹³, mais devant le tollé provoqué par ses propos en Chine et en Corée du Sud, sans parler de l'isolement diplomatique qu'il avait provoqué¹⁴, il indiquait qu'il s'agissait d'une « opinion personnelle¹⁵ ».

Abe Shinzô, qui s'était déjà fait remarquer par ses déclarations remettant en cause les conclusions du rapport Kôno en 2007, réitérait de son côté ses propos sur l'absence de coercition dans l'enrôlement des *ianfu* à la Diète. Ce même Shinzô, cependant, fit preuve de pragmatisme par rapport à ses propres convictions en cédant à la pression américaine de plus en plus pressante pour obtenir la réconciliation de ses principaux alliés de la région et ainsi endiguer la puissance chinoise. Le ressentiment provoqué par cette affaire avait envenimé profondément les relations nippon-coréennes et les solutions semblaient s'éloigner de jour en jour, lorsqu'intervint l'accord du 28 décembre 2015, à la surprise générale.

Accord du 28 décembre 2015 : « définitif et irréversible » ?

Le cinquantième anniversaire de la reprise des relations diplomatiques entre les deux pays offrait l'occasion de trouver le chemin des pourparlers sur cette question, car l'opinion en faveur d'une résolution se faisait aussi de plus en plus insistante : outre les traditionnelles organisations de soutien, la *Lettre ouverte de soutien aux historiens japonais* envoyée le 5

¹² Résumé de la vidéo de l'interview :

https://www.huffingtonpost.jp/2013/05/14/hashimoto_n_3269255.html.

¹³ http://www.lepoint.fr/societe/femmes-de-reconfort-au-japon-tokyo-ne-reviendra-pas-sur-ses-excuses-10-03-2014-1799217_23.php

¹⁴ En particulier vis-à-vis des États-Unis pour qui il est essentiel de rapprocher ses deux alliées de la région, Japon et Corée du Sud.

¹⁵ Voir aussi l'épisode de l'exposition de BD *Fleurs qui ne se fanent pas* à Angoulême :

<http://www.rfi.fr/culture/20140203-exposition-bd-angouleme-femmes-reconfort-coreennes-declenchent-une-polemique/>

mai 2015¹⁶ par près de deux cents historiens américains spécialistes du Japon, exhortant Abe à reconnaître pleinement la déclaration Kônô de 1993, était suivie de la signature d'un texte de même nature par un grand nombre de sociétés savantes d'historiens japonais¹⁷.

Cet accord de décembre 2015 prévoit le versement de la part du gouvernement japonais d'une somme d'environ un milliard de yens (environ 8 millions d'euros) au gouvernement coréen qui s'engage de son côté à créer une Fondation de soutien aux anciennes femmes de réconfort. Il faut rappeler que dans le cadre du conflit entre le Conseil des anciennes femmes de réconfort et le gouvernement japonais, le gouvernement coréen avait lancé une souscription et versé directement des indemnités aux intéressées à la place du gouvernement japonais. Cette somme était censée être reversée par celui-ci à l'issue de batailles diplomatiques dans lesquelles devaient se lancer les dirigeants coréens. L'accord du 28 décembre 2015 fut confirmé le 31 mars 2016 à Washington.

Du côté japonais, on insista surtout sur le caractère « définitif et irréversible » de cet accord : ce qui signifiait, en premier lieu, obtenir du gouvernement coréen qu'il fasse pression sur le Conseil des anciennes femmes de réconfort pour « déplacer » les statues de jeunes filles symbolisant leur martyr, et qu'il mette fin à la critique internationale contre le Japon à ce sujet. Ces statues en bronze, représentant de très jeunes filles en costume national coréen, sont placées devant l'ambassade du Japon à Séoul depuis que la première d'entre elles fut érigée lors de la millième manifestation hebdomadaire du mercredi, le 14 décembre 2011. Leurs poings fermés symbolisent la colère, et à chaque nouveau décès d'une « *halmoni*¹⁸ », une nouvelle statue est dressée et des bouquets de fleurs sont déposés à leur pied.

Le gouvernement coréen a répondu à l'attente japonaise, puisque lors du discours du ministre des Affaires étrangères, Yun Byung-se, au Conseil des droits de l'homme des Nations unies en mars 2016, celui-ci ne fit aucune allusion à ce pan de l'histoire. Cependant, la réaction fut négative de la part du Conseil des anciennes femmes de réconfort car le mémorial érigé en leur mémoire figurait parmi leurs sept revendications initiales. Fin mars, il intenta un procès contre l'accord conclu par les deux gouvernements pour inconstitutionnalité auprès de la Cour constitutionnelle de Corée du Sud.

Après une année mouvementée par la dénonciation de la corruption et du pouvoir occulte de l'entourage de la présidente Park Geun-hye, qui a abouti à la destitution de celle-ci, le mouvement de soutien au Conseil des anciennes « femmes de réconfort » au sein duquel il ne

¹⁶http://projects.iq.harvard.edu/files/constitutionofjapan/files/open_letter_in_support_of_historians_in_japan_2015.5.4.pdf

¹⁷ http://www.lepoint.fr/monde/shinzo-abe-mis-en-demeure-de-solder-le-passe-militariste-du-japon-09-06-2015-1934839_24.php

¹⁸ Grand-mère en coréen.

reste plus que vingt-neuf survivantes, est resté intact : face à la menace de déplacement, les militants ont gardé les statues 24 heures sur 24 afin d'empêcher leur enlèvement. Le gouvernement sud-coréen, certes, a voulu obtempérer à la demande de Tokyo, mais n'a pas pour autant su trouver les moyens de l'imposer aux activistes : leur revendication, au fur et à mesure des décès qui se succèdent, gagne en ampleur sur le plan symbolique, soutenue par un discours de contestation postcoloniale. Une nouvelle statue fut même érigée devant le consulat japonais de la ville de Busan, le 28 décembre 2016. Après l'avoir enlevée, les autorités locales laissèrent les militants la réinstaller, à la suite d'une visite de la ministre japonaise de la défense, Tomomi Inada, au sanctuaire de Yasukuni à Tokyo, lequel honore, depuis le transfert de leurs mânes en 1979, des criminels de guerre japonais condamnés comme criminels de catégorie A et exécutés à l'issue du procès d'Extrême-Orient de 1946-48. Un rapide historique des travaux menés à propos des « femmes de réconfort » nous permet de constater que c'est d'abord dans un esprit anticolonialiste qu'ils sont réalisés.

Les premiers écrits sur les *ianfu*

Le premier à avoir utilisé l'expression de *jûgun ianfu* (femmes de réconfort auprès de l'armée) au Japon, est l'écrivain Senda Kakô (1924-2000) cité par la suite dans les divers ouvrages ayant trait à ce sujet. Senda publia, en 1973, un ouvrage sous le titre *Jûgun ianfu, koe naki onna hachiman nin no kokuhatsu* (les femmes de réconfort de l'armée, l'accusation portée par 80 000 « femmes sans voix »). Dans ce livre, il considère qu'entre 1943 et 1945, 50 000 à 70 000 femmes parmi les 200 000 Coréennes mobilisées dans des « corps de volontaires féminins » pour soutenir la Guerre du Pacifique, furent envoyées dans les « maisons de réconfort (*ianjo*) » qu'étaient les bordels militaires de campagne, organisés par l'armée impériale japonaise. Il précise que ce chiffre doit atteindre 100 000 si on inclut la période au cours de laquelle d'autres femmes ont été forcées à se prostituer depuis la guerre sino-japonaise de 1937 (*Jûgun ianfu, koe naki onna* 95). Devant les difficultés d'accès aux documents officiels, presque tous brûlés au moment de la défaite japonaise, il mène une longue enquête qui lui permet de découvrir divers documents dont deux rapports de médecins militaires, l'un du sous-lieutenant médecin (un gynécologue obstétricien) Asô Tetsuo qu'il interviewa directement (rapport rédigé en juin 1939 que Senda cite en entier dans son ouvrage) et celui de Yasumura Kôkyô (rapport¹⁹ sur les prostituées chinoises « libérales », « *shishô* », en opposition au système « *kôshô* »). Ses analyses se basent aussi sur des interviews de personnes ayant fait office de *zegen* (proxénète) à l'époque en Chine, de quelques anciennes femmes de réconfort²⁰ et d'autres témoins. Une description minutieuse

¹⁹ Ces deux rapports ont été réédités dans Takasaki Ryûji & Yamanaka Tokuo (1990).

²⁰ Vivant au Japon, car l'auteur, à l'époque n'a pu rencontrer qu'une seule Coréenne disant avoir été « femme de réconfort » en Corée du Sud, laquelle refusa de répondre aux questions sur son village d'origine (*Jûgun ianfu, koe naki onna* 116).

des conditions de « recrutement » et du processus qui a conduit l'armée à réquisitionner des jeunes femmes non mariées dans tous les villages, c'est-à-dire vierges dans la société coréenne de l'époque, permet de comprendre l'ampleur du phénomène. Sa première publication le conduit à poursuivre la collecte de nombreux témoignages, en particulier ceux de Coréennes et Coréens vivant au Japon (*Jûgun ianfu, zokuhen*), toujours dans la même perspective anticolonialiste et antiraciste.

Refusant de se limiter à dénoncer la responsabilité de l'Etat dans la perpétuation des discriminations à l'égard des colonisés ou des anciens colonisés, Senda Kakô montre dans ses enquêtes ultérieures, combien le mépris, la discrimination et l'exploitation continuent à être le lot quotidien de celles qui ont été ramenées au Japon après la défaite, dans bien des cas obligées de continuer à se prostituer en échange de promesses de mariage (*Jûgun ianfu, zokuhen*, 119 et sq.).

Les critiques féministes du passé colonialiste

Dans le même esprit anticolonialiste et anti-impérialiste, des féministes japonaises, issues du mouvement *Ûman ribu* (*Women's Lib* au Japon) des années 1970, s'emparent de cette question, nouant des contacts avec les féministes coréennes dans la décennie 1980 par l'intermédiaire en particulier de Coréennes vivant au Japon, engagées dans le militantisme anticolonialiste.

Dans cette même décennie 1980, après une première période de redécouverte du féminisme d'avant-guerre par les Japonaises du *Ûman ribu*, se développe une critique du féminisme libéral démocrate d'avant-guerre et de sa collaboration à la guerre, de la part les tenantes du courant féministe marxiste (Suzuki Yûko), d'une part, et, d'autre part, du courant féministe radical comme Kano Mikiyo, qui élabore le concept de « maternalisme fasciste ». Son analyse est reprise par des féministes contemporaines qui interrogent l'éthique féministe (Kanai Yoshiko, Sakiko Kitagawa, Ôgoshi Aiko, Igeta Midori).

Dans le même temps, un autre courant féministe, tiers-mondiste et humaniste, lié au mouvement pour l'abolition de la prostitution, né à la fin du XIX^e siècle, se mobilise également sur cette question (Matsui Yayori 1934-2002). Des militantes issues du mouvement abolitionniste, fondé en 1886 (cf. note 4), soutiennent discrètement, mais sans faillir, les anciennes femmes de réconfort, à commencer par la seule Japonaise à se manifester publiquement au début de la campagne, Shirota Suzuko²¹ (1921-1993), convertie au christianisme : c'est un courant issu d'organisations féminines plus que du féminisme de

²¹ A la fin de sa vie elle réside dans un centre d'accueil des femmes en difficulté financière, la maison *Kanita fujin no mura* (le village des femmes de Kanita). Dans ce village une stèle en commémoration des anciennes *ianfu* fut érigée à la demande de Shirota.

la première vague. S'il est actif dans ce mouvement, c'est avec discrétion pour éviter les débats autour de la question de la prostitution qui peuvent diviser les féministes (par exemple, l'historienne Fujime Yuki critique dans son ouvrage publié en 1997, l'eugénisme et l'abolitionnisme de cette organisation du point de vue du féminisme éthique). La lutte contre la prostitution sous toutes ses formes reste la motivation centrale de ce courant qui, dans ce but, n'hésite pas à s'allier à des courants bien plus radicaux.

Dépasser le nationalisme grâce au féminisme?

Un féminisme qu'on peut qualifier de « postmoderne », représenté essentiellement par Ueno Chizuko, passée d'un marxisme académique à la théorie postmoderne, intervient également dans le débat. Ueno Chizuko est attaquée par des militantes coréennes dans un *Workshop* qu'elle a organisé sur la question du dépassement des frontières nationales, en 1995, en marge de la Conférence de Pékin (« *Ianfu* » *basshingu o koete* 79 et sq.). Ces dernières lui expliquent qu'elle appartient à une nation qui a piétiné les frontières de leur pays et que ce n'est pas parce qu'on est femme qu'on peut s'affirmer solidaire aussi facilement. Or Ueno Chizuko voit alors dans le mouvement des *ianfu*, la possibilité de dépasser le nationalisme coréen. Selon elle, trois éléments nouveaux concourent à la production de nouveaux paradigmes : premièrement, la relecture du passé au prisme du féminisme qui requalifie les *ianfu* en victimes de crimes sexuels, deuxièmement, la logique de la revendication individuelle de réparations au-delà des accords bilatéraux conclus entre États, et enfin troisièmement, le défi lancé par l'histoire orale qui a permis d'accorder une valeur historique aux témoignages. Citant une des féministes (Yamazaki Hiromi), « peut-on s'adresser aux victimes de viols en leur disant 'on a déjà réglé l'affaire avec votre père ou votre frère ?' Non ce n'est pas possible ! », Ueno Chizuko considère que les anciennes *ianfu* refusent que les intérêts de l'individu soient apparentés à ceux de l'État ou que celui-ci puisse représenter l'individu. Mais lorsqu'elle publie, en 1998, son ouvrage sur le nationalisme et le genre (*Nashonarizumu to jendâ*), elle suscite de vives réactions de la part des féministes acquises au post-colonialisme. Pour Ueno Chizuko, le nationalisme ne change pas de nature, qu'il vienne d'un pays impérialiste ou d'un pays dominé, colonisé. En outre, elle défend le « *coming out* » des femmes de réconfort et salue l'événement que constitue la conférence par Kim Hak-sun, mais refuse de lui donner un statut de vérité historique. Elle se réclame du *Linguistic turn*, pour affirmer que le passé est objet d'une reconstruction incessante. Cette démarche offre, selon elle, de nouvelles possibilités à l'histoire des femmes en révélant ce qui a été étouffé, invisible, et permet de construire une autre histoire. Mais en faisant disparaître la question de la vérité historique à laquelle les anciennes *ianfu* et leurs soutiens restent très attachés, d'autant plus qu'elles sont remises en cause par les détracteurs qui insinuent sans cesse qu'elles se sont prostituées volontairement ou qu'elles l'ont été du fait de leurs proches et non de l'armée japonaise, elle provoque de vives polémiques. Cette question va d'ailleurs

venir, par contrecoup, interpeler les analyses proposées depuis les années 1990 sur la question des « travailleurs-es du sexe », interrogeant le degré réel d' « autodétermination » de leur part et de liberté dans l'exercice de leur métier.

Ueno Chizuko réfute aussi les oppositions tracées par des historiennes féministes marxistes entre les courants féministes qui ont collaboré (Ichikawa Fusae, 1893-1981, Raichô, 1886-1971) et celles qui n'ont pas collaboré (Yamakawa Kikue, 1890-1980). Elle souligne notamment le fait que seules les féministes des pays vaincus ont procédé à une histoire autocritique, et non celles des pays vainqueurs sauf vis-à-vis des guerres coloniales. Selon elle, son projet, libérer l'histoire des Japonaises à la fois de la femme en soi et du Japon en soi, doit pouvoir s'appliquer à la Corée pour que soit dépassé l'angle nationaliste et que soient davantage étudiés les mécanismes du pouvoir d'un point de vue du genre. Elle reste toujours très attachée, dans ses déclarations, à l'idée que le nationalisme ne fait que créer des barrières entre « nous » et « eux », et que ni la sympathie due aux victimes, ni l'exigence de la reconnaissance de la responsabilité historique ne le justifient.

Un dénominateur commun

Cette sympathie pour les victimes constitue le dénominateur commun minimal à tous les courants féministes, malgré les antagonismes persistants dans leurs analyses ou leurs prises de position. Pour celles qui critiquent le nationalisme, la question de la reconnaissance des responsabilités historiques, se décline non pas en terme d'héritage mais comme conséquence de l'appartenance, en tant que citoyen-ne, à un pays représenté par un gouvernement qui refuse la reconnaissance des faits (Yamashita Yon'e, Ueno Chizuko).

C'est dans cette logique que tous ces courants s'intègrent, sur le plan international, dans la défense des droits humains et de la dénonciation des crimes de guerre, en particulier des crimes sexuels jusque là tenus soit pour tabous, soit pour inévitables selon la théorie des besoins sexuels irrépressibles masculins, dans les deux sociétés. Ce thème est, au fond, plus consensuel que celui de la condamnation ou non de la prostitution et permet de créer un espace de la cause des femmes pour reprendre une notion définie par la sociologue Laure Bereni (2012).

Essayons de voir maintenant à travers un historique plus détaillé comment ont évolué les rapports du féminisme au nationalisme dans le mouvement de soutien aux anciennes femmes de réconfort.

Les conséquences du *coming out*

Nous avons indiqué que le *coming out* au Japon des anciennes femmes de réconfort avait été le résultat d'une décennie de rencontres entre mouvement de femmes et mouvements

féministes des deux pays, le Japon, l'ancien colonisateur et la Corée du Sud, mais aussi des activistes coréennes vivant au Japon, issues du groupe des *zainichi*, Coréens vivant au Japon depuis plusieurs générations. Son impact fut très important, car pour la première fois c'étaient les victimes elles-mêmes qui s'exprimaient : cette prise de parole jeta le trouble bien plus que n'importe quel écrit ou représentation, cinématographique ou picturale, qui avait pu être produit jusque là. Ce n'est là peut-être qu'un paradoxe apparent, si l'on songe au fait que ce sont leurs revendications qui dérangent, plus que leur existence.

Le procès intenté par Kim Hak-sun marque la mobilisation militante de la décennie 1990, laquelle aboutit à la tenue du Tribunal international pour juger des crimes sexuels de guerre (Lévy 2014). Ce tribunal avait pour but de contrebalancer l'échec de la dizaine de procès entamés par les victimes de diverses nationalités contre l'État japonais, déboutées au motif de prescription des faits ou d'accords liés aux traités bilatéraux. La tenue de ce Tribunal fut décidée lors du Congrès de solidarité asiatique (1998) comme une réponse à la fois à ces échecs répétés et à l'insuffisance des mesures du *Fonds pour les femmes asiatiques* (« *Ianfu* » *bassshingu o koete* 123). Ce fonds, lancé par l'ancien Premier ministre Murayama Tomiichi, en 1995, fut mal accepté en Corée du Sud à cause de l'ambiguïté de son statut difficile à déterminer, semi-privé, semi-public, et surtout du fait qu'il ne provenait pas du budget de l'État mais uniquement de souscription auprès du public. Le manque de concertation avec les victimes elles-mêmes érigea une barrière infranchissable. Pour certains, le *Fonds* bloqua la présentation de proposition de lois à la Diète pour créer un cadre juridique propice à un règlement avec des indemnisations. Les organisations impliquées dans le soutien aux *ianfu* ne purent compenser ces insuffisances, sinon par des actions symboliques comme ce Tribunal d'opinion.

Mais, si la question des « femmes de réconfort » a contribué à la prise de conscience de la violence et des crimes sexuels commis à l'encontre des femmes et à tisser un mouvement de solidarité internationale qui culmina avec la tenue du « Tribunal international contre les crimes de guerre sexuels de l'armée impériale japonaise », en décembre 2000, à Tokyo, au fil des années, et parallèlement aux efforts de développement d'une solidarité féministe, les enjeux se sont déplacés vers des oppositions plus nationalistes impliquant une instrumentalisation de part et d'autre de cette question.

Le féminisme face au corps national : entre autonomie et récupération

Dès la décennie 1970, des féministes japonaises s'étaient mobilisées contre les « *sex tours* » des cadres japonais en Asie du Sud-Est, des organisations de femmes chrétiennes en Corée du Sud avaient repris également cette campagne à leur compte, d'autres activistes avaient noué des liens avec des féministes coréennes ou des spécialistes des études féminines qui développaient une critique de la domination masculine tant au sein de la société coréenne

qu'au sein des mouvements estudiantins contestataires de l'époque, en pleine effervescence contre le régime dictatorial sud-coréen.

Elles décidèrent de mener un travail d'enquête en commun pour retrouver des femmes enrôlées par l'armée japonaise grâce aux listes des anciens déportés coréens conservées dans diverses archives japonaises. Elles cherchèrent parmi les personnes revenues en Corée, grâce à la vérification des prénoms, les femmes susceptibles d'avoir été déportées et victimes de violence sexuelle, pour les interviewer, s'emparant des méthodes de l'histoire orale. Jusque-là, la honte les avait empêchées de parler, de révéler leur passé. La honte est un sentiment que, par nature, on tait, mais le degré de silence qui l'accompagne est fonction des résistances à l'entendre s'exprimer : « La gêne des uns contribue au rejet des autres et au silence de tous » (Gaulejac 19). La société coréenne jusque là n'avait pas voulu en entendre parler : pour que les victimes puissent s'exprimer ouvertement, il a fallu attendre un mouvement de soutien, comme purent l'organiser les féministes dans la décennie du mouvement pour la démocratisation en Corée (1980). Ce mouvement a permis une grande mobilisation des différentes organisations de femmes en Corée du Sud et surtout un processus d'unification autour de revendications formulées à l'encontre du gouvernement japonais pour exiger reconnaissance et réparation. Cette cible, le gouvernement japonais, permettait d'envisager un large soutien dans un pays où le ressentiment contre l'ancien colonisateur restait très fort.

Mais au fur et à mesure que les tensions entre les deux pays montaient, l'instrumentalisation nationaliste interpela certaines activistes. Yamashita Yon'e est l'une d'elles : militante nippo-coréenne au parcours atypique, elle pose avec acuité le problème du rapport entre féminisme et nationalisme, non plus seulement dans la perspective d'une critique historique du féminisme japonais d'avant-guerre, mais de celle de l'instrumentalisation nationaliste et de la gêne à aborder la question du rapport entre nationalisme et féminisme en Corée du Sud.

Selon elle, du point de vue du nationalisme coréen, la question des femmes de réconfort doit être envisagé comme un aspect du colonialisme japonais fondé sur la négation de l'identité nationale coréenne. Or, la discrimination envers les femmes au sein de la culture coréenne, le fait que les Coréennes n'ont pas été les seules victimes asiatiques et que les crimes sexuels en temps de guerre reposent sur la discrimination envers les femmes, sont des éléments qui ne peuvent être réduits à la seule question du colonialisme. Si l'intersectionnalité des questions de genre, de race et de classe est soulignée dans les études et les recherches à caractère général, leur analyse concrète est souvent insuffisante. Certes, le mouvement est porté par des femmes en Corée, les anciennes femmes de réconfort et les groupes féministes qui les soutiennent, mais leurs revendications sont dirigées exclusivement contre le gouvernement japonais, et nullement vers la question des rapports internes à la société coréenne, et en particulier au rôle des rapports sociaux en Corée dans l'organisation de cette déportation des

jeunes filles. Sur le plan international, le Conseil des anciennes femmes de réconfort met au premier plan la question des violences de genre en temps de guerre, mais au plan national, peu de critiques sont dirigées contre le machisme de la culture coréenne. La structure sociale qui a permis le recrutement forcé de si nombreuses Coréennes n'est pas suffisamment étudiée, ce qui freine la lutte contre ses fondements.

Alors qu'au départ, en 1990, l'affaire éclate tout autant contre le gouvernement japonais que contre la société coréenne qui a condamné ces femmes au silence, petit à petit les médias coréens ne soulignent plus que leur colère contre le Japon, et la représentante du Conseil des anciennes femmes de réconfort, Yun Jeong-ok, accrédite elle-même cette tendance dans une interview dès janvier 1992 (*Nashonarizumu no kyôma kara* 160). Cela put représenter un moyen d'élargir le soutien à leur égard, comme l'atteste le lancement d'une souscription par le gouvernement coréen pour apporter une aide financière aux anciennes *ianfu* en attendant le règlement du différend avec le Japon. Cette collecte de dons leur a permis de refuser l'argent proposé par le *Fonds pour les femmes asiatiques* (voir *infra*), mais a eu peut-être tendance à renforcer l'opposition entre les deux Etats au détriment d'une critique de la société coréenne elle-même. Le mouvement prit un caractère double : malgré la priorité de la lutte contre les discriminations faites envers les femmes sur le plan international, marquée par le soutien de commissions de l'ONU (rapports 96 et 98 de la Commission aux droits de l'homme du Conseil économique et social de l'ONU²²), la priorité ne fut pas accordée à ce point de vue en Corée du Sud. La création du *Fonds pour les femmes asiatiques*, en 1997 (décidé en 1995), à caractère semi-privé, n'a fait qu'accentuer cette tendance, provoquant le refus des militantes d'accepter ce qui n'émanait pas de l'État japonais de façon officielle. Du côté japonais, la création de ce fonds a été décidée dans une conjoncture politique tout à fait exceptionnelle, à savoir le seul intermède où il y eut une coalition gouvernementale avec le Parti socialiste japonais : ses initiateurs considérèrent que c'était la seule chance de réaliser quelque chose en faveur des anciennes femmes de réconfort. Une telle occasion ne s'est jamais reproduite en effet. Le glissement à droite de la société japonaise n'a fait que se confirmer par la suite.

En Corée, si ce mouvement permit d'intégrer les anciennes « *ianfu* » comme membres à part entière de la « nation ou [du] peuple coréen », le travail de réparation vis-à-vis des blessures subies dans leur parcours personnel était au fond négligé, et leur ressentiment *han*²³ ne faisait que se renforcer pour devenir un moteur essentiel de ce mouvement.

²² Ce rapport a été adopté à l'unanimité, y compris par le Japon, certes après une tentative, très critiquée, de le repousser au prix de calomnies dirigées contre la rapporteure Coomaraswamy.

²³ *Han* est une notion qui se répand tout particulièrement après l'annexion de la Corée par le Japon, en 1910. *Han* exprime la tristesse, la lamentation, la nostalgie, et aussi le sentiment de l'unité originelle, ainsi que le ressentiment de ne pas pouvoir la retrouver, selon Kim Kyung-joo (2015).

Certes, elles ont été intégrées dans la société coréenne sous l'appellation affectueuse de *halmoni*, mais c'est au prix du renvoi à une image de jeune fille pure du passé, comme le montrent les statues de filles érigées devant l'ambassade du Japon à Séoul. Alors que les récits de nombre d'entre elles montrent qu'elles furent trompées parce qu'elles aspiraient à un autre sort que celui qui était réservé justement à ces « jeunes filles » dans la société coréenne, c'est-à-dire de soumission aux membres masculins de la famille qui pouvaient se montrer violents à l'égard de toute expression de désir ou de velléité d'émancipation, comme tout simplement celui de fréquenter l'école ou de travailler, par exemple (Soh 2008).

Au Japon, face à la montée du mouvement des anciennes femmes de réconfort, un fort courant « révisionniste » s'organise au sein des historiens et des hommes politiques unis dans un front qui va de la droite à l'extrême-droite. Parmi leurs arguments, on trouve celui selon lequel ce système des « *ianjo* » était le simple prolongement du système de prostitution publique (*kôshô seido*) qui existait au Japon et qui fut institué aussi en Corée avant-guerre. Cet argument procédait d'un détournement des travaux féministes qui avaient montré le lien de continuité entre prostitution publique et prostitution forcée organisée pour l'armée : alors que les historiennes féministes soulignaient, au contraire, le caractère esclavagiste de l'une comme de l'autre, leurs travaux étaient utilisés expurgés d'éléments essentiels et majeurs, comme l'implication directe de l'armée et de l'État, le caractère raciste qui s'ajoutaient à cette institution marquée par la violence systématique tant dans l'enrôlement que dans la gestion, ceci pour banaliser l'existence de ces bordels de campagne militaire auxquels toutes les armées du monde auraient recours.

Les chemins complexes de la solidarité et de son élargissement

Une des conséquences indirectes de cette « campagne d'intoxication » a été l'élaboration d'une réponse à ce révisionnisme de la part des activistes en Corée, qui soulignèrent à l'excès l'opposition entre la jeune fille, vierge et pure, coréenne, et la professionnelle japonaise du système de *kôshô seido*. L'insistance excessive sur ce contraste n'aboutit qu'à introduire une nouvelle discrimination entre les femmes, minimisant les violences sexuelles subies par celles qui n'étaient ni « vierges ni coréennes », et à tomber dans une alternative entre la condamnation morale et la compassion. Les témoignages des anciennes *ianfu* japonaises sont très rares, mais certaines chercheuses, comme Nishino Rumiko (« *Ianfu* » *basshingu o koete* 36-39, 47-66) travaillent à montrer le caractère relatif de cette opposition, en restituant le parcours des « prostituées » japonaises de l'époque, dont certaines avaient été vendues enfants comme domestiques, avant d'être placées ensuite dans les quartiers de plaisir, puis en bout de course servir dans les bordels militaires.

La question des anciennes femmes de réconfort avait été prise en charge d'abord, dans les

années 1980, par les groupes de femmes et des groupes féministes, dans le prolongement de leur propre lutte. Ces derniers s'étaient mobilisés contre les violences sexuelles infligées à des militantes du mouvement étudiant de cette période dans différentes affaires de répression, et contre le tourisme organisé autour des *gisaeng* (*kisen* en japonais) à la fin des années 1980. Au cours de ces mobilisations, ces groupes se détachèrent de leur contexte général de mobilisation étudiante pour prendre un caractère féministe plus marqué. Des affaires et scandales divers en Corée du Sud, comme le viol d'une étudiante par des policiers, vinrent renforcer ce mouvement de protestation contre les violences sexuelles et des centres d'aide aux victimes furent créés. Ces questions furent abordées non plus seulement comme un aspect de la répression du mouvement ouvrier ou démocratique, mais comme une question de genre, de violence exercée à l'encontre des femmes.

Ainsi le mouvement de soutien aux anciennes femmes de réconfort s'était organisé dans un contexte de prise de conscience de la question du genre grâce à une accumulation successive d'expériences des militantes à travers leur participation dans un premier temps aux mouvements de libération nationale, puis démocratique et enfin étudiant. Cette prise de conscience fut renforcée par l'implication d'une solidarité internationale.

Le Tribunal tenu à Tokyo en décembre 2000 constitua un point d'orgue à cette prise de conscience et se présenta également comme l'occasion de discussions pour remettre en cause l'opposition entre Japonaises « professionnelles », d'une part, et Coréennes « pures victimes », d'autre part, sans que cela soit toujours entendu du côté coréen.

En Corée du Sud, les militantes de la Fédération des organisations de femmes eurent tendance à renforcer le courant nationaliste, alors que les militantes de l'organisation « Pour une autre culture » (créé en 1984), bien que minoritaires, réussirent à faire progresser le mouvement contre les violences sexuelles (*Nashonarizumu no kyôma kara* 185). De nombreuses organisations furent créées sur la base de la critique des organisations féminines préexistantes, mais on y retrouva l'opposition classique (qui s'est développée dans les années 1970 au Japon ou en Occident) entre les organisations ou sections féminines qui subordonnent l'émancipation de la femme à l'émancipation sociale ou socialiste et celles qui prônent l'émancipation de la femme en tant que telle. Ces dernières furent qualifiées le plus souvent de bourgeoises.

Dans le sillage de cette problématique et dans le but de dépasser le nationalisme, certains chercheurs se sont attachés à révéler l'existence de « *ianjo* » pendant la guerre de Corée dans la première moitié des années 1950. Nous pouvons citer l'historienne Kim Gwi-ok²⁴ (2010)

²⁴ Elle découvre l'existence des *ianjo* en menant une enquête auprès des familles réfugiées dans le Sud (cité dans *Nashonarizumu no kyôma kara* 230). Cette historienne considère que c'est un problème de

dont les travaux montrent l'ampleur du recours au système des « *ianfu* » par l'armée coréenne. Kim Gwi-ok ne rendit publics ses travaux que très tardivement, hésitant longtemps par crainte de servir la droite japonaise. Elle attendra l'année 2000 pour publier le résultat de ses recherches sur les femmes du Nord kidnappées par l'armée sud-coréenne. Mais ses travaux ne sont pas publiés par les grands quotidiens coréens. On n'en trouve des mentions que sur internet (*Nashonarizumu no kyôma kara* 233).

Ici encore, la représentante d'alors du Conseil des anciennes femmes de réconfort, Kang Jeon-suk, n'hésita pas à affirmer que dans le cas des victimes de l'armée japonaise, les femmes étaient des femmes ordinaires enrôlées par la tromperie²⁵ ou par la force alors que les *ianfu* de l'armée coréenne étaient des professionnelles (*Nashonarizumu no kyôma kara* 234). Les réactions à l'article de Kim Gwi-ok publié sur le net, se divisent en trois catégories et illustrent la plus grande tolérance dont font preuve les lecteurs dès que cela concerne leur propre pays : la première regroupe les réactions de ceux qui considèrent qu'il faut rendre publiques les parties sombres et honteuses de l'armée coréenne. La seconde vient de ceux qui affirment qu'il s'agit de prostitution publique (*kôshô*) et que contrairement aux *ianfu* de l'armée japonaise, elle n'est pas illégale. Enfin pour la troisième, il n'y a aucun mal à recourir à la prostitution, qu'elle soit privée ou publique.

En janvier 2009, cent vingt-deux anciennes « femmes de réconfort » coréennes (dans l'article du *New York Times* « anciennes prostituées » et non « *comfort women* ») vivant aux États-Unis intentèrent un procès contre le gouvernement coréen et les autorités militaires américaines pour prostitution forcée (Choe 2009)²⁶. Le gouvernement coréen, à l'époque, considérait que ces activités constituaient une source importante de devises étrangères et les encourageait vivement (Yang 1997). En 2009, elles reprochent notamment à l'État coréen de les avoir complètement abandonnées dans leur vieillesse alors que les bureaucrates de l'époque les poussaient à être « des patriotes qui rapportaient des dollars ». En Corée, elles étaient appelées *ianfu* pour les distinguer des « prostituées (littéralement « filles perdues ») » qui travaillaient pour des Coréens. Dans l'article du *New York Times*, elles sont qualifiées d'anciennes prostituées, et il est simplement mentionné qu'elles se comparent aux « femmes de réconfort » de l'armée japonaise.

Cette opposition entre « victimes » du militarisme et prostituées « professionnelles » apparaît partout lorsque se fait jour une volonté de minimiser la responsabilité de la partie

même nature que les *ianjo* créés par l'armée japonaise et plaide pour qu'un travail de recherches soit mené conjointement avec les victimes, les organisations militantes et le monde académique.

²⁵ Un policier japonais accompagné du chef du village expliquait le plus souvent qu'il s'agissait de laver le linge des soldats ou de remplir d'autres tâches du même ordre (*Jûgun ianfu, koe naki onna* : 123).

²⁶ Un article du Hankyoreh traduit en japonais paru le 7 juin 2014 sur cette question:

<http://japan.hani.co.kr/arti/politics/17752.html>

« cliente », c'est-à-dire de l'armée et de l'État. Comment distinguer les prostituées professionnelles des victimes d'esclavage sexuel ? Cette distinction est essentielle aux yeux des historiens comme Yoshimi Yoshiaki (« *Kôno danwa o dô...* 2-22), Suzuki Yûko. Il faut préciser que ce qui fait la coercition pour Yoshimi Yoshiaki, ce n'est pas uniquement la façon dont elles ont pu être enrôlées (tromperie, rapt, vente par des proches, etc.), mais surtout le caractère coercitif de la prostitution dans ces maisons de réconfort (elles ne sont pas libres de leurs mouvements, ni de cesser leur « activité », il leur est impossible de refuser un client). Par ailleurs, puisque les clients étaient les membres de l'armée, la responsabilité de celle-ci est directe, et la reconnaissance dans la déclaration Kôno de la contrainte qui régnait dans ces maisons est un point essentiel. Car il détermine si oui ou non les plaignantes peuvent demander réparation, ce qui serait impossible s'il s'agissait d'un simple commerce libre.

Or les historiens révisionnistes japonais qui ont signé l'article, *The Facts*, paru dans le *Washington Post*, le 14 juin 2007, et qui défendent ce point de vue, considèrent le système de la prostitution publique *kôshô* comme un commerce libre. Ceci alors que ce système en lui-même était condamnable sur le plan juridique aux yeux des législations internationales et nationales en vigueur avant-guerre. Si le système de *kôshô* peut être considéré comme le terrain qui a rendu possible le système de la prostitution forcée, il n'en rend pas moins condamnable le système des *ianjo* : objets de vente par leurs parents ou proches, absence de liberté, soumission à la spirale de l'endettement, nombreux étaient les éléments qui contredisaient l'apparence du libre exercice de la profession.

S'il ne fait aucun doute que l'image de la jeune fille pure, victime de la prostitution forcée ou de l'esclavage sexuel reste le symbole central du Conseil des anciennes femmes de réconfort, celui-ci n'est pas resté indifférent ni complètement sourd aux critiques émises : la présidente du Conseil depuis 2002, Yoon Mee-hyang, qui rappelle les objectifs et les sept revendications (« *Ianfu* » *bassshingu o koete* 89-90) ainsi que les activités mises en place pour les atteindre, évoque le fait qu'outre les séquelles physiques et psychiques que ces femmes ont gardé de leur période de « service sexuel », elles subissent des insultes de la part de la droite japonaise et de l'extrême droite coréenne comme une nouvelle attaque contre leur personne, et mettent en place des mécanismes de défense qui se traduisent par une défiance très grande vis-à-vis de l'extérieur. Yoon Mee-hyang souligne néanmoins leur capacité, malgré ces difficultés, à rattacher dorénavant leurs revendications à d'autres problèmes, en particulier, à la question des femmes qui travaillent dans les « villages des bases militaires », c'est-à-dire celles qui vendent leurs services sexuels aux militaires américains, et à rompre avec l'idée que leur cas est absolument unique.

Elles n'en restent pas moins les seules à être appelées *halmoni* en Corée. Ce mot qui veut dire « grand-mère » se retrouve à Taiwan, avec le mot *ama*, et aux Philippines, avec l'appellation

lola. Ce n'est pas le fruit du hasard si dans chacun des pays, c'est le mot équivalent de « grand mère » qui a été choisi. C'est un terme à la fois respectueux et affectueux, une façon d'intégrer ces femmes qui n'ont pu fonder de famille après la libération, dans une famille symbolique qu'est la nation ; les *halmoni* s'identifient elles-mêmes à cette image qui leur donne une place dans la société coréenne, où les questions d'honneur national prennent le dessus sur la question du genre.

Cette appellation répond aussi à un désir de la part des anciennes « *ianfu* » qui considèrent que le terme utilisé par l'armée japonaise, *ianfu*, est infâmant, et ne supportent pas de se le voir attribuer. En coréen, le Conseil des anciennes femmes de réconfort emploie le mot composé qui signifie « corps féminin volontaire (*teishintai* terme d'origine japonaise, utilisé par les autorités coloniales et militaires) », alors qu'en anglais est adoptée l'expression *victims of military sexual slavery*. Le terme de victimes est approprié : c'est ce qu'elles veulent faire reconnaître sur le plan juridique et elles reprochaient au *Fonds pour les femmes asiatiques* de constituer un frein à l'élaboration, la proposition et l'adoption d'une loi par la Diète japonaise permettant le versement d'indemnités officielles. Bien qu'elles refusent que leurs revendications soient réduites à une question d'argent ou encore assimilées à une simple demande d'actes de charité, elles ne veulent pas non plus céder sur ce point. Leur besoin de reconnaissance est d'autant plus fort que la campagne, les accusant d'être d'anciennes prostituées qui cherchent uniquement à profiter de la situation pour soutirer encore de l'argent au Japon, les blesse profondément. Le seul fait d'évoquer leur passé leur coûtait psychologiquement, comme cela est vrai ailleurs (en particulier aux Philippines et en Indonésie où elles sont très peu nombreuses à s'être présentées ; en Malaisie, aucune ne s'est manifestée). Le Conseil a ainsi réussi à créer une communauté de soutien mutuel entre les anciennes femmes de réconfort, à établir des liens de solidarité avec des femmes d'autres pays asiatiques qui ont subi le même sort et à obtenir une aide matérielle de la part de leur gouvernement ainsi qu'à organiser un réseau de soutien autour d'elles dans la vie quotidienne.

Ont-elles réussi à faire aboutir leurs revendications ? Si le *Fonds pour les femmes asiatiques* fut fermé en 2007 parce que son président considérait que ses objectifs avaient été atteints, on ne peut que constater la réalité de son échec en Corée et à Taiwan, deux pays qui furent des colonies japonaises. À Taiwan, le mouvement n'a atteint ni la même ampleur, ni le même soutien national qu'en Corée, mais il continue d'inspirer des manifestations diverses, artistiques et militantes, et l'ouverture, le 16 mars 2016, du musée qui leur est consacré à Taipei (*Japan Times*) atteste de sa vitalité.

Le travail de mémoire entrepris autour des anciennes *ianfu* continue d'œuvrer pour panser leurs blessures, même si la réaction nationaliste au Japon qui se nourrit d'une misogynie

profonde et banalisée, d'un racisme virulent, tendent parfois à les enfermer à leur tour dans le piège de l'honneur national. Cette question continue également à mobiliser les féministes au Japon pour qui ce système constitue le symbole de la violence faite aux femmes et, à ce titre, les interpelle sur de nombreuses questions d'actualité comme l'attitude à adopter face au phénomène de la prostitution, la solidarité à organiser vis-à-vis des femmes victimes de violences domestiques, le dialogue à enrichir avec les femmes des autres pays asiatiques. Celles-ci ne s'y sont pas trompées et comptent sur la combativité du Conseil des anciennes femmes de réconfort de Séoul, comme le montrent leurs manifestations et protestations aux Philippines contre cet accord qui prévoyait le retrait des statues de la paix (*Asahi shinbun*, *Le Monde*).

Bibliographie sélective

- Ajia Fôramu (dir.). *Moto ianfu no shôgen : gojûnen no chinmoku o yabutte* (Témoignages des anciennes « femmes de réconfort » : Briser le silence de cinquante ans). Tokyo : Kôseisha, 1997.
- Bereni, Laure. « Penser la transversalité des mobilisations féministes : l'espace de la cause des femmes ». *Les Féministes de la deuxième vague*. Ed. Christine Bard. Rennes : PUR, « Archives du féminisme », 2012.
- Chan, Pil-fa. (Traduit du japonais par Nishimura Hiromi) *Kankoku feminizumu no chôryû* (Les Courants du féminisme coréen). Tokyo : Akashi shoten, 2006.
- Choe, Sang-hun. « Ex-Prostitutes Say South Korea and U.S. Enabled Sex Trade Near Bases ». *The New York Times*. 7/01/2009.
- Coomaraswamy, Radhika. *Report of the Special Rapporteur on violence against women, its causes and consequences*. Submitted in accordance with Commission on Human Rights resolution 1995/85 (E/CN.4/1996/53 5 Février 1996). <http://www.awf.or.jp/e4/un-01.html>
- Choi, Hyaeweol. *Gender and Mission Encounters in Korea, New Women, Old Ways*, Berkeley: University of California Press, 2009.
- Fujinaga, Takeshi. « Shokuminchi kôshôseido to nihongun 'ianfu' seido (Le Système de la prostitution publique dans les colonies et le système des *ianfu* de l'armée japonaise) ». Hayakawa, Noriko. *Shokuminchi to sensô sekinin* (Colonie et responsabilité de guerre), volume 3 de *Sensô bôryoku to josei*, 3 vols. Tokyo : Yoshikawa kôbunkan, 2005 : 7-38.

Gaulejac, Vincent. *Les sources de la honte*. Paris : Points, 2011.

Gi, Wook Shin. *Rethinking Historical Injustice and Reconciliation in Northeast Asia: The Korean Experience*. London: Routledge, 2006.

Hata, Ikuhiko. *Ianfu to senjô no sei* (Les *ianfu* et la sexualité sur les champs de bataille). Tokyo : Shinchôsencho, 1999.

Hayakawa, Noriyo, dir. *Gunkoku no onnatachi* (Les Femmes des pays militaristes), volume 2 de *Sensô bôryoku to josei* (La Guerre, la violence et les femmes), 3 vols. Tokyo : Yoshikawa kôbunkan, 2005.

Kankoku teishintai mondai taisaku kyogikai (Conseil des anciennes femmes de réconfort). *Shôgen - kyôseirenkô sareta chôsenjin gun.ianfu-tachi* (Témoignages – Les Coréennes déportées comme *ianfu* de l'armée). Tokyo : Akashi shoten, 1993.

Kasahara, Tokushi. « Nihongun no zangyaku kôï to sei hanzai » (Actes de cruauté et crimes sexuels de l'armée japonaise) in *Sensô sekinin kenkyû* n°17, 1997.

Kim, Gwi-ok (Kimu Gwioku). « Chôsen sensôji no kankokugun ianfu seido ni tsuite (A propos du système des femmes de réconfort dans l'armée de la Corée du Sud à l'époque de la guerre de Corée) ». Son Yon-ok, Kim Yon (dir.). *Guntai to seibôryoku – chôsenhantô nijûseiki* (L'armée et la violence sexuelle – le vingtième siècle dans la péninsule coréenne). Tokyo : Gendaishiryô shuppan, 2010.

Kim, Il-men. *Tennô no guntai to chôsenjin ianfu* (L'armée de l'empereur et les *ianfu* coréennes). Tokyo : San.ichi shobô, 1976.

Kim Kyung-joo. *Han no kuni - Kankoku* (Le pays du *han*, la Corée du Sud). Tokyo : Shôdensha, 2015.

Kim, Puja. *Keizokusuru shokuminchishugi to jendâ* (Persistance du colonialisme et genre). Tokyo : Seori shobô, 2011.

Kurahashi, Masanao. *Jûgun ianfu to kôshô seido : jûgun ianfu mondai sairon* (Les *ianfu* de l'armée et le système de la prostitution publique : nouvelles théories sur la question des *ianfu*). Tokyo : Kyôeishobô, 2010.

Kwong, In-sook. (Trad. japonaise par Yamashita Yeong-ae), *Kankoku no gunji bunka to jendâ* (La culture militariste en Corée et le genre). Tokyo : Ochanomizu shobô, 2006.

Lévy, Christine. « Femmes de réconfort » de l'armée impériale japonaise : enjeux politiques et genre de la mémoire, Online Encyclopedia of Mass Violence, [online], published on

12 July 2012, URL : <http://www.massviolence.org/fr/Femmes-de-reconfort-de-l-armee>, ISSN 1961-9898, 2012.

----- . « The Women's International War Crimes Tribunal, Tokyo 2000: a feminist response to revisionism? », *Clio* [En ligne], 39 | 2014, mis en ligne le 10 avril 2015, consulté le 04 juin 2018. URL : <http://journals.openedition.org/cliowgh/508> ; DOI : 10.4000/cliowgh.508

----- . *Genre et modernité au Japon : la revue Seitô et la femme nouvelle*. Rennes : « Archives du féminisme », PUR, 2014.

----- . « Globalisation et féminismes au Japon : les nouveaux enjeux d'un féminisme transnational ». *Féminismes du XXIe siècle*. Dir. K. Bergès, F. Binard et A. Guyard-Nedelec. Rennes : « Archives du féminisme », PUR, 2017.

Lucken, Michael. *Les Japonais et la guerre – 1937-1952*, Paris : Fayard, 2013.

Nishino, Rumiko. « Le tribunal d'opinion de Tôkyô pour les « femmes de réconfort », *Droit et cultures* n°58, 2009 : 75-84.

Saïd, Edward. *Culture and Imperialism*. New York : Vintage Books, 1994.

Senda, Kakô. *Jûgun ianfu, koe naki onna – hachiman nin no kokuhatsu* (Les femmes de réconfort de l'armée, l'accusation portée par 80 000 « femmes sans voix »). Tokyo : Futabasha, 1973.

Senda, Kakô. *Jûgun ianfu, zokuhen* (Les femmes de réconfort de l'armée, Suite). Tokyo : San.ichi shinsho, 1978.

Shimizu, Kiyoko & Yamashita, Yon'e. *Ianfu mondai no kaiketsu ni mukete : hirakareta giron no tame ni shinpojiumu kiroku* (Actes du colloque « Pour une solution à la question des femmes de réconfort : vers des débats ouverts »). Tokyo : Hakutakusha, 2012.

Soh, Chunghee Sarah. *The Comfort Women: Sexual Violence and Postcolonial Memory in Korea and Japan*, Chicago: University of Chicago Press, 2008.

Su Zhiliang. *Wei an fu yan jiu* (Études sur les *ianfu*). Shanghai : Shanghai shu dian chu ban she, 1999.

Suzuki, Yûko. *Sensô sekinin to jendâ « jiyûshugishikan » to nihongun ianfu mondai* (La responsabilité de la guerre et le genre – « La conception libérale de l'histoire » et la question des *ianfu* de l'armée japonaise). Tokyo : Miraisha, 1997.

- Suzuki, Yûko et al. (dir). *Nihongun ianfu kankei shiryô shûsei* (Recueil de documents relatifs aux *jûgun ianfu* vol.1&2). Tokyo : Akashi shoten, 2006.
- Takasaki, Ryûji & Yamanaka, Tokuo (dir.). « Gun.ikan no senjô hôkoku ikenshû » (Les rapports des médecins militaires sur le champ de bataille). *Jûgonen sensô jûyô bunken shirîzu* (Collection archives essentielles sur la Guerre de Quinze Ans). Tokyo : Fuji Shuppan, 1990.
- Tanaka, Toshiyuki. *Japan's Comfort Women: Sexual Slavery and Prostitution during World War II and the US Occupation*. London/New York: Routledge, 2002.
- Ueno, Chizuko. *Nationalism and Gender*. Melbourne: Trans Pacific Press, 2004.
- VAWW-NET JAPAN. *Nihongun seidorei-sei o sabaku – nisen.nen josei kokusai senpan hôtei no kiroku* (Juger l'esclavage sexuel de l'armée japonaise – Documents pour la Cour internationale des femmes en 2000 sur les crimes de guerre). 4 vols. Tokyo : Ryokufû shuppan, 2000.
- VAWW RAC. « *Ianfu* » *bassshingu o koete* (Réponses au dénigrement systématique des « *ianfu* »). Tokyo : Ôtsuki shoten, 2013.
- WAM (Women's Active Museum on War and Peace). Catalogue d'exposition, *Josei kokusai senpan hôtei no subete : ianfu higai to kagai sekinin* (Tout sur le Tribunal international des crimes de guerre commis contre les femmes : les victimes *ianfu* et les responsabilités des agresseurs), Tokyo : WAM, 2006.
- Yamashita, Yeong-ae. *Nashonarizumu no kyôma kara ianfu mondai e no mô hitotsu no shiza* (Dépasser l'étroitesse nationaliste – Pour un autre point de vue sur la question des *ianfu*). Tokyo : Akashi shoten, 2008.
- Yamashita Yeong-ae 2011, « Revisiting the « Comfort Women » : Moving Beyond Nationalism » in Fujimura-Fanselow Kumiko 2011, *Transforming Japan*, New York, The Feminist Press.
- Yang, Hyunah. « Revisiting the Issues of Korean Military Comfort Women ». *Positions* 5 (1), 1997.
- Yoshimi, Yoshiaki (dir.). *Jûgun ianfu shiryôshû* (Recueil de documents sur les *Jûgun ianfu*). Tokyo : Ôtsuki shoten, 1992.
- Yoshimi, Yoshiaki (*Jûgun ianfu*, 1995, trad. du japonais par Suzanne O'Brien). *Comfort Women: Sexual Slavery in the Japanese Military during World War II*. New York: Columbia University Press, 2000.
- Yoshimi, Yoshiaki. « Kôno danwa o dô kangaeru ka (Que penser de la déclaration Kôno ?) ».

« Sensô to Josei e no Bôryoku » Risâchi akushon sentâ hen. *Ianfu basshingu o koete* :
« *Kôno danwa* » to *Nihon no sekinin* (Contre le dénigrement systématique des femmes
de réconfort : la déclaration Kôno et la responsabilité du Japon). Tokyo : Ôtsuki shoten,
2013, 2-22.

Articles de presse cités

Asahi shinbun :

<http://digital.asahi.com/articles/ASK165785K16UHBI011.html?rm=671>

Japan Times:

<https://www.japantimes.co.jp/news/2016/12/10/national/taiwanese-rights-group-opens-comfort-women-museum-taipei/#.WxVAhqkaRhE>

Le Monde :

http://abonnes.lemonde.fr/asie-pacifique/article/2016/01/28/le-japon-toujours-somme-par-ses-voisins-de-rendre-justice-aux-femmes-de-reconfort_4855381_3216.html

Sites web

Sites coréens

<http://en.womenandwar.net/contents/home/home.asp>

<http://www.whrmuseum.com/>

<http://en.womenandwar.net/contents/home/home.asp>

Sites japonais

<http://www1.jca.apc.org/vaww-net-japan/>, http://www1.jca.apc.org/vaww-net-japan/womens_tribunal_2000/index.html

<http://www.geocities.co.jp/sasaelukai/>

<http://www.wam-peace.org/>

<http://www.matsushiro.org/>

<http://www1.jca.apc.org/vaww-net-japan/>

<http://www.whrmuseum-jp.org/link.html>

<http://fightforjustice.info/>

Sites du ministère des Affaires étrangères du gouvernement japonais

<http://www.awf.or.jp/> ; <http://www.mofa.go.jp/mofaj/area/taisen/kono.html>

<http://www.mofa.go.jp/mofaj/area/taisen/ianfu.html>

<http://www.mofa.go.jp/mofaj/area/taisen/index.html>

Sites de la Chambre des représentants de la Diète japonaise

http://www.shugiin.go.jp/internet/itdb_shitsumon.nsf/html/shitsumon/a186266.htm

(liste des 529 pièces d'archives officielles découvertes depuis la déclaration Kôno)

Musée numérique

Fonds pour les femmes asiatiques et la question des ianfu : Seifu chosa jûgun-ianfu kankei shiryôshûsei (Archives des enquêtes gouvernementales sur les « jûgun ianfu ») :

<http://www.awf.or.jp/2/sur-etvey.html>, <http://www.awf.or.jp/e1/facts-oo.html>.

<http://wam-peace.org/ianfu-koubunsho/list/k-all-list.html> (numérisation des pièces d'archives découvertes depuis la déclaration Kôno et attestées par le gouvernement japonais.)

<http://wam-peace.org/ianfu-koubunsho/list/m-all-list.html> (numérisation de archives non encore attestées par le gouvernement japonais.)

Rapports et résolutions

Voir pour la liste des rapports HCDH : <http://www.awf.or.jp/e4/un-01.html>.

Rapport de la Commission aux droits de l'homme du Conseil économique et social de l'ONU, E/CN.4/Sub.2/1998/13 22, juin 1998 « Sub-Commission on Prevention of Discrimination and Protection of Minorities Fiftieth session Item 6 of the provisional agenda ». Version japonaise : www.awf.or.jp/pdf/0199.pdf

Résolution adoptée par le Parlement européen (2007) :

<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P6-TA-2007-0632+0+DOC+XML+Vo//EN>

Résolution adoptée par le Congrès américain (2007) :

www.thomas.gov/home/gpoxmlc110/hr121_ih.xml